

# Assurance Entreprise participante/organisatrice



La participation d'une entreprise à un événement (salon, foire, congrès) ou l'organisation de ses propres événements (séminaires internes, fête du Comité d'Entreprise) représente des risques financiers et de notoriété

La garantie de renonciation à recours proposée par les organisateurs ou les prestataires est souvent onéreuse, sans maîtrise des garanties d'assurances et ne couvre pas l'ensemble des enjeux de l'entreprise

## OBJET

---

- **Un contrat ponctuel ou annuel couvrant l'ensemble des événements auxquels l'entreprise participe ou ceux qu'elle organise**

## CIBLE

---

- Entreprises participantes ou organisatrices d'événements

## GARANTIES

---

### **Annulation**

- Prend en charge le remboursement des frais engagés ou dus (coût du stand, location de salle, frais annexes) en cas d'annulation ou d'interruption de participation

### **Dommages aux biens et aux matériels**

- Tout au long de l'événement, y compris durant le transport

### **Responsabilité Civile**

- Dommages causés lors de la manifestation que l'entreprise soit participante ou organisatrice

### **Missions Professionnelles**

- Protège les collaborateurs dans le cadre de leurs déplacements professionnels ainsi que la couverture des clients la cas échéant